

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 11 mai 2021, s'est assemblé au Gymnase Gilbert Lalanne de la Morlette à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Hürizet GÜNDER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition de matériels pour les restaurants scolaires

La ville de Cenon sert chaque jour 2 000 repas aux enfants des 17 écoles cenonnaises. Engagée dans une démarche de transition écologique et afin de maintenir des prestations de qualité auprès des enfants, la ville souhaite se doter de nouveaux équipements pour ses restaurants scolaires.

Il s'agira notamment de matériel « gastronomique » permettant de réduire l'utilisation du plastique dans la restauration ou bien encore de collecteurs de déchets, lave-vaisselle, etc.

Le Département de la Gironde accompagne les collectivités dans ce type de projet à travers une subvention de 30% du coût HT du projet, plafonné à 36 600 €, et auquel s'applique un coefficient de solidarité de 1,2.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/HT	Partenaire	Montant
Lave-linge / sèche-linge (4)	7 166 €	Département	13 176 €
Coupe-pain électrique (2)	4 584 €		
Fours (2) / lave-vaisselle compatibles gastronomes	28 000 €	Autofinancement :	
Plats gastronomes (80)	1 670 €	Ville de Cenon	38 844 €
Chariots en inox (9)	5 000 €		
Collecteurs de déchets (10)	1 600 €		
Réaménagement du self	4 000 €		
TOTAL	52 020 €	TOTAL	52 020 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021 DELIBERATION N° 2021-74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde pour un montant de 13 176 € et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210517-2021-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Publication : 21/05/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.